1175

man of the state of the second

Monsteur le Vice-Président,

Par lettre du 21 janvier vous avez

bien voulu me charger de sonder les dispositions

du Cabinet de Paris quant à la possibilité pour

la Suisse d'obtenir un représentant officiel au

sein du Conseil de la dette ottomane.

ment la démarche d'unt il s'agit et j'ai appris
que les Alliés ne savent pas encore du tout ce
qu'ils vont faire de l'Empire ottoman et de sa det
te. Une chose paraît certaine, c'est que le Grand
Turc sera prié de passer le Bosphore et sera probablement relégué à Brousse. Il serait fort possible que Constantinople devînt une ville internationale dont l'administration serait confiée à
je ne sais quelle atginisation; quant à la dette,
elle serait peut-être reprise sous une forme ou
sous une autre par les Alliés qui formeraient

Au Département Suisse des l'inances,

BERNE.



une commission intergouvernementale de contrôle;
tout cela est encore très vague et je regrette
beaucoup de ne pouvoir vous mieux fixer, en tout
cas j'ai pris rang du fait de na démarche qui,
toutefois, m'a laissé l'impression que vu la
mort de l'Empire ottoman, la dette ne sera plus
contrôlée par une commission interalliée mais
uniquement par une délégation intergouvernementa-

Paris, la 2 giurier 1416.

Plus je suis les travaux de la Conférence de la paix et plus je suis surpris de constater combien les conversations préliminaire res avaient abouti à peu de choses. On s'est assis à la table verte de Paris avec une tâche énorme, mais, au fait, rien n'avait été sérieusement préparé d'avance et cette constatation génément préparé d'avance et cette constatation génément rale s'applique parfaitement aux nouveaux statuts que les Alliés voudraient établir sur les rives du Bosphore.

Présilent, l'hommage de mon respect.

u Moarbenes en saa des Maances,

. A V. V. U. A.